



L'ECHO de l'Interco'

Journal de la Communauté de Communes du Sammiellois

INTERMARCHÉ : LE PROJET VA ENFIN VOIR LE JOUR !!

Dans l'Echo de l'Interco' de février 2017, nous vous informions que le Groupement des Mousquetaires avait décidé de contester devant le Tribunal administratif, le refus de permis de construire du Maire de Chauvencourt qui avait été contraint à l'époque de suivre l'avis défavorable de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC).

Après une longue bataille juridico-administrative, engagée depuis 2013, la Cour administrative d'Appel de Nancy par son arrêt rendu le 5 octobre 2017 a demandé à M. le Maire de Chauvencourt de statuer à nouveau sur le permis de construire.

En effet, la mairie de Chauvencourt a accordé le permis de construire ainsi que l'autorisation d'exploitation commerciale le 23 octobre 2017.

Le projet Intermarché va enfin se concrétiser !

Ce projet intercommunautaire, mené par la Codecom du Sammiellois en partenariat avec la Codecom de l'Aire à l'Argonne (Issue de la fusion de la Codecom Entre Aire et Meuse et Triaucourt-Vaubecourt), va donc prochainement sortir de terre grâce à la volonté et l'acharnement de nos élus.

Aujourd'hui, la création de la nouvelle enseigne est entre les mains des Mousquetaires qui doivent poursuivre le travail fourni jusqu'à lors pour la plus grande satisfaction des habitants du territoire mais aussi des salariés Intermarché.

Avec l'implantation de Somatec en avril 2014, Intermarché sera la deuxième entreprise à s'installer et se développer sur la Zone de Chauvencourt.

Pour tout renseignement sur les parcelles encore disponibles, n'hésitez pas à contacter Elodie MALHOT, agent de développement économique à la Codecom du Sammiellois au 03.29.89.12.88 ou par mail eco.codecomsammiellois@orange.fr.



EN RÉSUMÉ...

Surface totale de la parcelle Intermarché : 44 900 m²

- ↪ 1 ensemble commercial de 2 700 m² comprenant :
1 magasin Intermarché + 1 à 2 boutiques
- ↪ 1 drive de 53 m²
- ↪ 1 station essence



Le permis de construire apposé sur la Zone d'activités.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES : CHANGEMENT DE TOURNÉES

**A PARTIR
DU 1er JANVIER 2018 !**

Suite à un changement de prestataire, c'est désormais **Eco Déchets** qui ramassera ordures ménagères et sacs de tri.

Certains jours de ramassage ont été modifiés.

Vous trouverez ci-contre les jours de collecte pour l'ensemble des communes.

Rappel : Les bacs et sacs doivent être sortis la veille au soir.



	Ordures ménagères non recyclables SACS NOIRS	Recyclables : SACS DE TRI
Bannoncourt	Mardi	Jeudi
Bislée	Mercredi	Jeudi
Chauvonnecourt	Mercredi	Jeudi
Dompierre-aux-Bois	Mardi	Jeudi
Dompcevrin	Mardi	Jeudi
Han-sur-Meuse	Mercredi	Mercredi
Koeur-la-Grande	Mercredi	Jeudi
Koeur-la-Petite	Mercredi	Jeudi
Lacroix-sur-Meuse	Mardi	Jeudi
Les Paroches	Mercredi	Jeudi
Maizey	Mardi	Jeudi
Ménil-aux-Bois	Mercredi	Mercredi
Ranzières	Mardi	Jeudi
Rouvrais-sur-Meuse	Mardi	Jeudi
Saint-Mihiel	Lundi et vendredi	Mercredi
Sampigny	Mercredi	Mercredi
Seuzey	Mardi	Jeudi
Troyon	Mardi	Jeudi
Vaux-les-Palameix	Mardi	Jeudi

VOS PHOTOS POUR VOTRE PERMIS DE CONDUIRE AVEC STUDIO MARTINE

L'Etat dématérialise ses procédures afin de simplifier vos démarches administratives.

Les demandes de certificat d'immatriculation et de permis de conduire ne seront plus instruits et délivrés en Préfecture. Vous pouvez aujourd'hui effectuer une demande de permis de conduire en ligne **via la plateforme ANTS** (Agence Nationale des Titres Sécurisés) ou, si vous souhaitez être accompagné, **vous rendre en Préfecture où un médiateur numérique est présent** pour vous conseiller, vous guider et vous permettre de gagner en autonomie. Il vous renseignera sur les pièces à fournir.

Afin d'effectuer des photos d'identité conformes pour la pré-demande du permis de conduire, votre photographe **STUDIO MARTINE** à Saint-Mihiel vous offre un nouveau service. Désormais agréé ANTS et équipé du logiciel permettant de valider vos photos, votre photographe transfère directement votre photo d'identité conforme ainsi que votre signature électronique à un serveur sécurisé.

La planche de 4 ephotos, imprimée ensuite par votre photographe, comprend un numéro unique vous permettant d'établir votre dossier, et la **démarche à suivre pour effectuer votre demande en ligne de permis de conduire.**

Gagnez du temps dans vos démarches administratives !

Pour tout savoir sur les démarches à suivre concernant votre permis de conduire, rendez-vous sur www.permissdeconduire.ants.gouv.fr



STUDIO MARTINE
15 Rue des Carmes
55300 SAINT-MIHIEL
03 29 89 16 32
www.photographe-55.fr



VIGILANCE APPELS TELEPHONIQUES FRAUDULEUX !

Le Département de la Meuse est actuellement victime d'une campagne téléphonique frauduleuse sur le dispositif d'isolation à 1 €.

Le Département est fortement impliqué dans l'accompagnement des propriétaires éligibles aux aides de l'Anah (Agence nationale de l'Habitat) pour le financement des travaux de rénovation thermique.

Bien que les entreprises puissent communiquer sur ce programme d'isolation des combles reconnu par l'Etat, les appels

que vous pouvez recevoir au nom du Conseil Départemental, émis parfois de façon répétitive, ne sont nullement cautionnés par le Département.

Nous vous invitons donc à ne pas donner suite à ces appels.

Pour tout renseignement :
EIE de la Meuse : 03 72 55 96 16
CAPEB Meuse : 03 29 76 18 09